

LISTE DES QUESTIONS POSEES LORS DES INTERVIEWS

1. La question générale est donc de savoir comment donner une exploitation agricole à un seul enfant en gardant un équilibre familial et en évitant une remise en cause de la donation par le biais d'une réduction pour atteinte à la réserve héréditaire, et cela, dans un esprit de continuité de l'exploitation familiale ?
2. La grosse difficulté réside principalement dans le fait que la partie la plus importante de l'exploitation agricole ce sont les terres que l'exploitant agricole doit garder dans sa part pour continuer à cultiver et qui représentent énormément d'argent. Il faut donc trouver une compensation pour les autres enfants. Comment le fait-on pratiquement et la donation au taux zéro incite-t-elle à organiser finalement les successions dans le domaine agricole ?
3. Pour que l'agriculteur garde les terres et à défaut d'autres biens pouvant compenser une donation de terres, on donne une partie de ces terres aux autres enfants avec la concession d'un bail à ferme et notamment un bail de carrière à l'exploitant. Comment compenser la perte de temps et de valeur que constitue le bail à ferme accordé au repreneur de l'exploitation agricole pour les autres enfants ?
4. Lors de la donation de l'exploitation agricole ou des terres, il faut retenir des valeurs. Qui se charge habituellement d'établir ces valeurs ? Les expertises par une personne extérieure à l'étude sont-elles fréquentes ?
5. Une des solutions pour éviter une remise en cause de la donation de l'exploitation réside dans la possibilité de faire un pacte global. Est-ce courant de procéder de la sorte ?
6. Lorsque la solution du pacte est utilisée, fait-on l'acte de donation de l'exploitation et des terres dans un acte séparé ou fait-on les deux en même temps ?
7. Est-il fréquent de trouver une compensation en procédant par le biais de donation avec charges en faveur des autres enfants ne recevant pas l'exploitation agricole ?
8. Est-ce que la solution d'une assurance-vie en faveur des enfants ne bénéficiant pas de la donation de l'exploitation agricole est parfois envisagée ?
9. Est-ce que dans une donation, on peut intégrer le fait, comme dans une remise d'exploitation onéreuse, de prendre en compte le salaire différé
10. Finalement, quelle est la manière habituelle dont les notaires procèdent pour aboutir à une solution acceptée par tous et l'équilibre entre tous les enfants n'est-il pas l'élément le plus important ?